

## EN BREF :

- Des tipules et non pas des vers-gris : responsables de certains cas de dévastation rapportés dans la région de la Chaudière-Appalaches.

## DES TIPULES, ET NON PAS DES VERS-GRIS, RESPONSABLES DE CERTAINS CAS DE DÉVASTATION RAPPORTÉS DANS LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

### État de la situation

Le premier échantillon de l'insecte expédié au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ a révélé que les grosses larves, qui provenaient d'un champ d'orge dont 50 % de la surface a été complètement dévastée, n'étaient pas des vers-gris mais plutôt des tipules, c'est-à-dire des larves appartenant à un groupe de mouches. Deux autres échantillons reçus par la suite ont confirmé la présence de cet insecte dans un champ d'orge de Saint-Gervais et un champ de maïs de Saint-François. On peut résumer ainsi la situation :

- Le nombre de cas connus d'infestation a augmenté depuis vendredi dernier.
- Les semis directs sont davantage touchés, mais un premier cas de tipules dans un champ avec semis conventionnel a été signalé.
- Les cultures de blé, d'orge, de seigle, de soya, de maïs et de canola sont affectées.
- L'avoine fait pour l'instant exception.
- Dans certains champs, la défoliation des champs a atteint jusqu'à 50 % et il faut refaire de nouveaux semis.
- Les céréales sont davantage touchées.

### Un insecte peu commun en grandes cultures

Comme nous l'avons déjà mentionné, les tipules appartiennent à une famille que l'on retrouve dans le grand groupe des mouches (ordre des diptères). Nous sommes surtout familiers avec les adultes de ces insectes, attirés par la lumière le soir, et qui ressemblent à d'énormes maringouins, mais ne piquent pas.

Certaines tipules sont des ravageurs potentiels bien connus des producteurs de pelouses et des responsables de l'entretien des terrains de golf. Les oiseaux et certains mammifères peuvent causer des dégâts inacceptables à la surface des verts des terrains de golf en creusant le sol pour s'alimenter des larves de ces insectes.

Les tipules n'ont jamais été considérées comme des ravageurs importants des céréales, du maïs, du soya et du Canola en Amérique du Nord. C'est pourquoi aucun insecticide n'est homologué pour réprimer cet insecte dans la culture du canola, des céréales, du maïs et du soya au Canada. Aux États-Unis, des bulletins d'information sur les ravageurs du maïs mentionnent de bien faire attention à ne pas confondre le vers-gris noir avec les larves de tipules, puisqu'il n'est pas nécessaire d'intervenir contre ces dernières.

En Europe, deux espèces de tipules ont un statut de ravageur important dans la culture des céréales. Les producteurs de grains de la région de la Chaudière-Appalaches sont donc confrontés présentement à un phénomène peu commun sous nos conditions, mais périodiquement rapporté dans le foin lors de certains printemps humides.

Nous nous proposons de préparer un bulletin d'information plus détaillé sur les tipules lorsque nous aurons plus d'information sur la ou les espèces détectées au Québec en grandes cultures. Aujourd'hui, nous vous fournissons seulement quelques trucs pour vous aider à distinguer les larves de tipules des larves de vers-gris.

### Comment reconnaître les tipules et quelques informations utiles sur leur biologie

Comme la majorité des vers-gris, les larves de tipules se nourrissent des parties souterraines de la plante, passent la plus grande partie de leur vie dans le sol en se nourrissant des racines, sortent seulement la nuit pour se nourrir du feuillage et coupent surtout les plants près de la surface du sol. Les dégâts occasionnés par ces deux insectes sont très similaires et les endroits où on a le plus de risques d'observer des dommages sont les mêmes. Ces larves étant foncées comme celles du vers-gris noir, elles peuvent être confondues avec cette espèce. Plus le sol est sec et plus il faut chercher profondément dans le sol pour les repérer.



Larve de tipule  
Photo : MAPAQ



Vers-gris  
Photo : MAPAQ

Toutefois, on peut les distinguer des vers-gris de la façon suivante :

1. Elles n'ont pas le réflexe immédiat de s'immobiliser en position enroulée pour se protéger dès qu'on les dérange moindrement, comme le font la plupart des vers-gris. Les tipules continuent de se tortiller lorsqu'on les dérange et elles ne s'enroulent pas.
2. Contrairement aux vers-gris, les larves de tipules n'ont pas de pattes.



Il n'est donc pas essentiel d'avoir une loupe pour différencier les larves de tipules de celles des vers-gris.

**Rappelons qu'il n'existe présentement aucun produit homologué contre les tipules dans les céréales, le maïs, le soya et le canola.**

### **Demeurer vigilant pour la présence du vers-gris noir partout au Québec**

La découverte de ces infestations de tipules n'élimine pas la nécessité d'exercer une surveillance du vers-gris noir dans la culture du maïs. Les conditions climatiques ont été favorables en 2008 pour l'apparition d'infestations localisées.

Malgré que les captures d'adultes aient été généralement faibles aux États-Unis en 2008 (principaux états producteurs de maïs), des captures très élevées ont toutefois été observées au Delaware et au Maryland à la fin d'avril et au début du mois de mai. Récemment, quelques foyers d'infestation de larves du vers-gris-noir ont aussi été rapportés aux États-Unis.

Texte rédigé par :

Claude Parent, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

En collaboration avec :

Michèle Roy, agronome-entomologiste, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ

**LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES**

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 9<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : [Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 06 – grandes cultures – 12 juin 2008***

